

## **Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du stockage d'un échantillon des dossiers papier de la procédure de délivrance des brevets dans l'espace culturel A&T 5-10 (C-Lab)**

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lors de l'exécution de nos tâches et la fourniture de nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB (RRPD).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

### **1. Quelles sont la nature et la finalité du traitement ?**

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur la gestion de données à caractère personnel dans les dossiers papier de la procédure de délivrance des brevets qui sont stockés dans l'espace culturel A&T 5-10 (C-Lab). Le stockage fait partie d'une initiative plus large visant à préserver et à mettre en valeur le patrimoine historique et artistique de l'OEB dans le cadre d'une exposition sécurisée.

Le traitement de vos données n'est pas destiné à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées sont prévues et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

### **2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?**

Les données à caractère personnel traitées comprennent les informations contenues dans le dossier papier et sa pochette de droite, constitués de documents à la disposition du public qui sont également accessibles sous forme électronique en vertu de la règle 147(1) CBE. Il peut s'agir notamment :

- de données bibliographiques utilisées dans la procédure de délivrance de brevets (nom, adresse, ville, pays, numéro de téléphone, adresse électronique) ;
- d'auteurs de pièces d'état de la technique à la disposition du public ;
- des noms et des coordonnées des mandataires agréés et de leurs adjoints administratifs ;
- des noms et des identifiants des membres du personnel de l'OEB intervenant dans l'examen des dossiers, c'est-à-dire les membres de la division d'examen, les directeurs et les agents des formalités.

Les parties des dossiers papier exclues de l'inspection publique au titre de l'article 128, paragraphe 4, ont été supprimées pour assurer leur confidentialité conformément aux restrictions prévues dans la règle 144 CBE et dans la décision du Président de l'OEB, en date du 12 juillet 2007, [Édition spéciale n°3, JO OEB 2007](#), J.3).

### **3. Qui est responsable du traitement des données ?**

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du Vice-Président en charge des Services généraux (DG 4) agissant en tant que responsable délégué du traitement des données de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les membres du personnel de l'OEB intervenant dans la gestion de l'activité visée dans la présente déclaration. Le contractant externe concerné peut également traiter des données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à ces données.

### **4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?**

Les données à caractère personnel sont partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne sont pas utilisées à d'autres fins ni communiquées à d'autres destinataires.

Des données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de services tiers aux fins de maintenance et d'assistance.

### **5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données à caractère personnel ?**

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelles ou illicites, ainsi que contre toute divulgation et tout accès non autorisés. Généralement, les données à caractère personnel ne seront partagées avec aucun destinataire. Les visiteurs de l'exposition ne sont pas autorisés à accéder aux fichiers et aux données à caractère personnel qui y figurent. Les signes visibles et les notes correspondants sont placés en conséquence dans l'Espace culturel. En outre, les documents contenus dans la poche de gauche et dans ledit "Beiheft" de chaque dossier papier exposé ont été retirés. Par conséquent, les dossiers papier ne contiennent aucun brevet non public.

Plus généralement, l'accès à l'Espace culturel est contrôlé par des mesures physiques de sécurité, notamment des contrôles d'entrée des bâtiments, des badges pour les visiteurs et la présence d'agents de sécurité pendant les heures d'ouverture.

Pour les données à caractère personnel traitées sur des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires externes traitant les données à caractère personnel s'engagent dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données découlant des cadres juridiques de protection des données applicables. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité. Ces systèmes doivent disposer de mesures techniques et organisationnelles appropriées, telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p. ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et de la saisie (avec p. ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), des journaux d'audit) ; des mesures de contrôle du transport des données (p. ex. sécurisation des données en transit par chiffrement).

### **6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, en limiter le traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?**

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer et de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez écrire au responsable délégué du traitement à l'adresse [President-DPL@epo.org](mailto:President-DPL@epo.org). Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce formulaire et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut, si nécessaire, être prolongé de deux mois supplémentaires en fonction de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

## **7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?**

Le stockage des dossiers papier de la procédure de délivrance des brevets dans l'espace culturel fait partie d'une initiative plus large visant à préserver et à présenter le patrimoine historique et artistique de l'OEB dans le cadre d'une exposition sécurisée. Les données à caractère personnel sont traitées conformément à la décision du Président de l'OEB, en date du 13 décembre 2021, relative au traitement de données à caractère personnel dans la procédure de délivrance des brevets et les procédures connexes, [JO OEB 2021](#), A98. Bien qu'elle s'éloigne de l'objectif initial de la procédure de délivrance des brevets, l'utilisation continue de faire partie de l'activité officielle de l'OEB au titre de la CBE et se fonde par conséquent sur l'article 5(a) RRPD.

En outre, l'utilisation des données à caractère personnel des dossiers de brevets publics au sein de l'espace d'exposition est justifiée par le principe de liberté d'expression artistique, tel que reconnu à l'article 19 de la Déclaration des droits de l'homme et repris à l'article 20(3)(a) RRPD et dans le statut des fonctionnaires de l'OEB.

## **8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?**

Les données à caractère personnel seront conservées pendant 60 ans, conformément à la durée de conservation fixée pour les dossiers papier de la procédure de délivrance des brevets concernés par la politique documentaire de l'OEB.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé sont conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

## **9. Personnes à contacter et coordonnées**

Si vous avez des questions sur le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez les adresser au responsable délégué du traitement à l'adresse [President-DPL@epo.org](mailto:President-DPL@epo.org) (pour le personnel interne) ou [DPOexternalusers@epo.org](mailto:DPOexternalusers@epo.org) (pour les utilisateurs externes). Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) (pour les personnes internes) ou ce [formulaire](#) (pour les personnes externes) et à le transmettre avec votre demande.

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse [dpo@epo.org](mailto:dpo@epo.org).

## **Réexamen et exercice des voies de recours**

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD. Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de ce réexamen, vous avez le droit d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.